

DEC161703DR06

Décision portant délégation de signature à Isabelle Kauffmann, Claire François, Viviane Jelski pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité propre de service UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160628DIST en date du 16 mars 2016 portant prolongation de l'unité propre de service UPS76, intitulée Institut de l'information Scientifique et Technique ;

Vu la décision DEC161284DIST portant nomination de Mme Dominique WOLF aux fonctions de directrice de l'unité propre de service UPS76 intitulée INIST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle Kauffmann, délégation est donnée à **Claire François**, Ingénieur de Recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle Kauffmann et de Claire François délégation est donnée **jusqu'à concurrence de 50 000€** à **Viviane Jelski**, Assistante Ingénieur CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01 juin 2016

La directrice d'unité
Dominique Wolf